



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil en date du 16 octobre 2020.

Le Conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire ce lundi 19 octobre 2020 à 18 h 30 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence:

Guy Lambert, conseiller, maire suppléant

Mario Cardin, conseiller

Myriam Cournoyer, conseillère

Luc Latraverse, conseiller

Pierre Pontbriand, conseiller

Roger Soulières, conseiller

Est absent: Michel Péloquin, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous formant quorum, sous la présidence de Guy Lambert, maire suppléant.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

38-10-20

Le maire suppléant déclare la séance ouverte.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 21 octobre 2020; considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la présente séance du Conseil sera tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendue disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

39-10-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Acquisition d'une chargeuse-pelleteuse usagée
- 4- Questions du public
- 5- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

40-10-20

ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE-PELLETEUSE USAGÉE

Considérant l'évaluation du besoin par le chef d'équipe aux travaux publics demandant de procéder à l'achat d'une chargeuse-pelleteuse pour le service des travaux publics; considérant que le tracteur municipal *Case IH* ne suffit pas aux besoins réels de la municipalité; considérant que des sommes importantes sont engagées annuellement pour la réparation du tracteur *Case IH*; considérant la possibilité d'acheter une chargeuse-pelleteuse de marque *John Deere 410K* de second usage (usagé et inspecté);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- de procéder à l'achat d'une chargeuse-pelleteuse d'occasion de marque *John Deere, modèle 410K, année 2014, n° de série 1T0410KXCDE254259*, de la compagnie BRANDT TRACTOR LTD. de Brossard au montant total de 63 500 \$, plus taxes tel que soumis sur la proposition du 14 octobre 2020;
- de prendre le montant de la dépense à même le surplus accumulé non affecté.
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier, Maxime Dauplaise, à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, tous les documents relatifs à l'achat et à l'enregistrement du véhicule.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

41-10-20

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et de lever la séance à 18 h 52.

Guy Lambert, maire suppléant

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

« Je Guy Lambert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »